

Province de Québec
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
MUNICIPALITÉ DE SAINTS-ANGES

Séance ordinaire du 23 août 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saints-Anges, tenue le lundi 23 août 2021 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 317, rue des Érables avec le respect de deux mètres entre les participants.

Sont présents :
Mme Dolorès Drouin, siège 1
Mme Nathalie Mercier, siège 2
M. Roger Drouin, siège 3
M. Vincent Marquis, siège 4
M. Éric Drouin, siège 5
M. Denis Lagrange, siège 6

Tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Carole Santerre.

Est également présente Madame Caroline Bisson, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

1.1 Mot de bienvenue

La présidente d'assemblée déclare ouverte la séance ordinaire du 23 août 2021.

1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

2108-117

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Lagrange et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification :

1- Ouverture de la séance

- 1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance;
- 1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour;

2- Greffe

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021, dispense de lecture;
- 2.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-13 décrétant une dépense de 270 000 \$ et un emprunt de 270 000 \$ pour les travaux de réfection du ponceau dans le rang Saint-Gabriel Sud;
- 2.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement 2021-14 modifiant le règlement 189 relatif à la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux;

3- Administration générale

- 3.1 Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer;

4- Aménagement et urbanisme

- 4.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment;
- 4.2 Lot 3 714 984 – 418, rue Ferland – Extension du délai;
- 4.3 Mandat au service d'urbanisme;
- 4.4 Observations additionnelles et demande de rencontre publique – Dossier CPTAQ 430911 – Demande d'exclusion à des fins résidentielles;

5- Loisirs et culture

Aucun sujet

6- Sécurité publique

- 6.1 Motion de remerciements;
- 6.2 Engagements d'un nouveau pompier;

7- Hygiène du milieu

Aucun sujet

8- Travaux publics

- 8.1 Octroi du contrat pour la réalisation des travaux de réfection du ponceau rang St-Gabriel Sud;

- 8.2 Mandat pour les services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection du ponceau St-Gabriel Sud;
- 8.3 Acceptation de la soumission pour le traitement de piles;
- 8.4 Location d'un abri à sel pour l'hiver 2021-2022;
- 8.5 Acceptation de la soumission pour le sable pour l'hiver 2021-2022;
- 8.6 Acceptation de la soumission pour l'achat de sel pour l'hiver 2021-2022;

9- Correspondance

10- Résumé des activités mensuelles

11- Période de questions

12- Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. Greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Mercier et résolu,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement 2021-13 décrétant une dépense de 270 000 \$ et un emprunt de 270 000 \$ pour les travaux de réfection du ponceau dans le rang Saint-Gabriel Sud

La conseillère Dolorès Drouin donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement 2021-13 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de réfection du ponceau.

La conseillère Dolorès Drouin dépose le projet du règlement 2021-13 intitulé règlement décrétant une dépense de 270 000 \$ et un emprunt de 270 000 \$ pour des travaux de réfection du ponceau rang St-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement 2021-14 modifiant le règlement 189 relatif à la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux

Le conseiller Vincent Marquis donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement 2021-14 modifiant le règlement 189 relatif à la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux. Ce règlement a pour objet d'accorder une distance supplémentaire de 0,6 km dans le rang St-Gabriel Sud, pour une distance totale de 1,2 km.

Le projet de règlement 2021-14 est déposé et présenté par la mairesse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Administration générale

3.1 Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

Sont présentés les comptes suivants :

TOTAL DES SALAIRES de juillet 2021 :	22 321,88 \$
TOTAL DES SALAIRES des pompiers :	4 657,82 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER juillet 2021 :	207 246,17 \$

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Drouin et résolu,

QUE le Conseil municipal de Saints-Anges approuve le paiement des comptes fournisseurs du mois de juillet 2021 tel que rapporté à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant **207 246,17 \$**. La secrétaire-trésorière émet un certificat de crédits disponibles pour ces dépenses.

QUE le sommaire de paie mensuel d'un montant de **22 321,88 \$** soit accepté.

QUE le salaire des pompiers pour la période d'avril à juin 2021 d'un montant de **4 657,82 \$** soit accepté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

4.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment

4.2 Lot 3 714 984 – 418, rue Ferland – Extension du délai

CONSIDÉRANT la résolution 1805-109 qui avait pour objet d'accepter une dérogation mineure conditionnelle à l'engagement de la propriétaire à se construire une résidence ou de démolir le bâtiment accessoire, en vue de se conformer à l'article 9.1 du règlement de zonage no 173, et ce dans un délai de vingt-quatre mois (24);

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire s'est engagée à respecter les délais accordés par la signature d'une entente le 17 juillet 2018;

CONSIDÉRANT l'impact du contexte pandémique entourant le domaine de la construction depuis la dernière année;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire demande à la municipalité une extension des délais;

2108-120

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Roger Drouin et résolu,

QUE la municipalité accorde douze (12) mois supplémentaires à la propriétaire pour faire sa demande de permis.

QUE ce délai entre en vigueur à la date de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.3 Mandat au service d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saints-Anges souhaite travailler une planification urbanistique par la réalisation d'un plan particulier d'urbanisme (PPU);

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du PPU sont notamment de planifier les développements futurs, d'évaluer le potentiel des développements existants et définir des moyens précis pour favoriser la densification du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé une entente intermunicipale relative à la fourniture de services en urbanisme avec la MRC de la Nouvelle-Beauce pour une banque de 100 heures;

2108- 121

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Lagrange et résolu,

QUE le conseil de la Municipalité de Saints-Anges mandate Judith Gagnon Beaulieu, conseillère en urbanisme à la MRC de la Nouvelle-Beauce pour l'élaboration du PPU.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.4 Observations additionnelles et demande de rencontre publique – Dossier CPTAQ 430911 – Demande d'exclusion à des fins résidentielles

ATTENDU QUE la Municipalité de Saints-Anges (« la Municipalité ») a déposé une demande d'exclusion de la zone agricole auprès de la Commission de protection du territoire agricole (« la CPTAQ »), portant le numéro 430911;

ATTENDU QUE cette demande est motivée par le besoin à très court terme de nouveaux espaces résidentiels afin d'accueillir la croissance escomptée des ménages dans le village;

ATTENDU QU'à la suite du dépôt de la demande, la CPTAQ a émis une orientation préliminaire selon laquelle elle entend refuser la demande;

ATTENDU QUE la CPTAQ se déclare satisfaite de la démonstration par la Municipalité du besoin pour des espaces résidentiels additionnels;

ATTENDU QUE la CPTAQ se déclare insatisfaite des dimensions minimales du règlement de lotissement en vigueur dans la municipalité puisque, selon elle, « pareille densité d'occupation paraît faible [dans] la mesure où elle doit se faire au détriment de la zone agricole par empiètement »;

ATTENDU QUE le périmètre d'urbanisation de la municipalité n'est pas doté d'un réseau d'aqueduc;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a ni les moyens, ni l'accès aux subventions nécessaires pour établir un tel réseau à court ou moyen terme;

ATTENDUE la mécanique de conformité prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), particulièrement au chapitre VIII du titre I attribuant au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques les

pouvoirs d'annuler, remplacer ou modifier des règlements de lotissement non conformes aux directives et normes environnementales en vigueur;

ATTENDU QUE des règles minimales d'aménagement et d'urbanisme sont véhiculées par le gouvernement depuis le début des années 1980 afin de réduire la contamination des cours d'eau et des lacs et d'empêcher une dégradation ou une transformation néfaste de leur environnement naturel, en ne permettant que de faibles densités d'occupation à proximité de ceux-ci lorsqu'il n'y a pas de réseau d'aqueduc;

ATTENDU QUE ces règles visent également à assurer la protection des eaux souterraines;

ATTENDU QUE lesdites règles sont reprises dans le document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé (« le SADR ») de la Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce (« la MRC »);

ATTENDU QUE le SADR de la MRC et son document complémentaire ont fait l'objet d'un certificat de conformité aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire le 20 mai 2005;

ATTENDU le règlement 174 de lotissement de la Municipalité de Saints-Anges;

ATTENDU QUE ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au SADR le 17 juin 2008;

ATTENDU le règlement 2020-06 ayant pour objet de modifier le règlement 174 afin d'établir une superficie et un frontage maximal pour les emplacements desservis par le réseau d'égout;

ATTENDU QUE ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au SADR le 24 août 2020;

ATTENDUES les résolutions 2004-067, 2102-033 et 2104-072 autorisant le lotissement de 10 terrains de superficies inférieures à 1000 m², avec avis hydrogéologiques à l'appui;

ATTENDU le projet de règlement 2019-10 modifiant le règlement de zonage afin d'ajouter une zone résidentielle de moyenne près des rues Fecteau et du Rocher;

ATTENDUE l'opposition des citoyens à ce projet de règlement;

ATTENDUS les besoins formulés par les entreprises de la Municipalité afin de trouver une solution au problème de logement de leurs employés;

ATTENDU le mandat accordé à la conseillère en urbanisme de la MRC afin d'optimiser l'occupation du sol dans le périmètre d'urbanisation actuel et son agrandissement projeté, particulièrement au regard des sites potentiels pour la construction d'édifices à logements multiples;

ATTENDU QUE la Municipalité met en œuvre tous les moyens à sa disposition afin d'augmenter la densité d'occupation résidentielle du sol à l'intérieur de son périmètre d'urbanisation, malgré les contraintes légales et techniques;

ATTENDU le caractère essentiellement agricole de la Municipalité de Saints-Anges;

ATTENDUES les superficies en culture (foin, graminées, sylviculture, acériculture) ceinturant le périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE l'expansion du périmètre d'urbanisation pour répondre au besoin à très court terme d'espaces résidentiels exprimés dans la demande 430911 ne peut malheureusement se faire sans impact sur les activités et la zone agricoles;

ATTENDU le potentiel des sols de classes 3 et 4 le long du 4^e Rang et de la route des Érables (route 112) est;

ATTENDU le secteur au potentiel des sols de classe 7 le long de la route des Érables (route 112) ouest;

ATTENDU QU'une expansion urbaine dans ce secteur se ferait dans un milieu humide, à proximité des étangs d'épuration et sur des terres en sylviculture;

ATTENDU QUE l'usage actuel de foresterie de ce secteur est optimal au regard des contraintes et des potentiels;

ATTENDU le secteur au potentiel des sols de classe 7 au nord-ouest du périmètre d'urbanisation;

ATTENDUES les trois exploitations acéricoles dans ce secteur;

ATTENDU QUE ces érablières se situent dans des peuplements écoforestiers dominés par l'érable à sucre tels qu'identifiés à l'inventaire du 5^e décennal réalisé par le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs;

ATTENDU la petite parcelle boisée située au nord du périmètre d'urbanisation, derrière le parc industriel;

ATTENDU le puits P-1, foré par la Municipalité dans la petite parcelle boisée susdite;

ATTENDUE l'étude de caractérisation hydrogéologique du puits P-1 réalisée par Envir'Eau en décembre 2019;

ATTENDU le potentiel dudit puits décrit à ladite étude, soit de fournir 109 des 164 m³/jour requis pour la mise en place d'un éventuel réseau d'aqueduc municipal, dont la réalisation est improbable à court et moyen terme;

ATTENDUES les aires de protection immédiate, bactériologique et virologique établies dans ladite étude, et recoupant environ les limites de la petite parcelle boisée susdite;

ATTENDUE le secteur composé d'une friche arbustive et de plantations de feuillus et résineux situé au nord-est du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE la Municipalité désire réserver ce secteur à l'expansion de son parc industriel,

ATTENDU QUE 6,8 hectares ont fait l'objet de nouvelles occupations à des fins industrielles au cours des 10 dernières années;

ATTENDU QUE la Municipalité dispose d'une réserve de 2,4 hectares de terrains vacants, disponibles et accessibles dans le parc industriel;

ATTENDU QUE cette superficie permet de répondre au besoin en espaces industriels pour environ 4 ans, dépendamment du contexte économique;

ATTENDU QUE ledit secteur pourrait éventuellement répondre à une partie du besoin en nouveaux espaces industriels;

2108-122

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Roger Drouin et résolu,

QUE la Municipalité de Saints-Anges prend acte de l'orientation préliminaire dans le dossier d'exclusion n° 430911 de la CPTAQ.

QUE la Municipalité de Saints-Anges demande à la CPTAQ de considérer le contexte des particularités régionales dans son appréciation des impacts sur le territoire agricole lors de l'évaluation de ladite demande.

QUE la Municipalité de Saints-Anges demande à la CPTAQ de considérer limites légales aux dimensions minimales des lots sur son territoire lors de l'évaluation de ladite demande.

QUE la Municipalité de Saints-Anges demande à la CPTAQ de considérer les efforts remarquables de densification à l'intérieur de son périmètre d'urbanisation lors de l'évaluation de ladite demande.

QUE la Municipalité de Saints-Anges demande une rencontre publique dans le dossier d'exclusion n° 430911 de la CPTAQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. LOISIRS ET CULTURE

Aucun sujet

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Motion de remerciements

Le conseil municipal de Saints-Anges donne une motion de remerciements à l'égard des pompiers sortant du Service Incendie de Saints-Anges soit messieurs Michel Boily (2014) et Martin Boily (2005). Une lettre sera envoyée pour les remercier de leur excellent travail et dévouement envers la Municipalité de Saints-Anges.

6.2 Nomination d'un nouveau pompier

CONSIDÉRANT QUE le Service Incendie de Saints-Anges planifie et assure la relève de son équipe de pompier;

CONSIDÉRANT QUE la participation M. Tommy Dubreuil à différentes pratiques avec

le Service incendie démontre qu'il a les aptitudes et l'intérêt pour exercer les tâches et responsabilités de pompiers;

2108-123

Il est proposé par le conseiller Éric Drouin et résolu,

QUE monsieur Tommy Dubreuil soit nommé pompier au sein du Service d'incendie de Saints-Anges.

QUE son entrée en poste soit effective en date du 13 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Octroi du contrat pour la réalisation des travaux de réfection du ponceau rang St-Gabriel

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux de réfection du ponceau rang St-Gabriel, telle que décrit par l'appel d'offres 532 260 102 001;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

<i>SOUSSIONNAIRES</i>	<i>Soumission taxes incluses</i>
Les Constructions Binet (St-Benoît-Labre)	152 647,25 \$
Construction Conrad Giroux (Ste-Marguerite)	151 820,44 \$
Dilicontracto (Laurier-Station)	154 872,70 \$
Les Excavations de la Chaudière (Beauceville)	176 229,77 \$
Exvacation Yvan Chouinard (St-Anselme)	203 902,41 \$
RJ Dutil (St-Georges)	149 875,67 \$

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saints-Anges ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

2108-124

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Vincent Marquis et résolu,

QUE la Municipalité de Saints-Anges retienne la soumission RJ Dutil au coût de 149 875,67 \$ taxes incluses pour les travaux de réfection du ponceau rang St-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.2 Mandat pour les services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection du ponceau St-Gabriel

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour les services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection du ponceau St-Gabriel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la soumission suivante :

- Groupe ABS inc : 8 597 \$ (prix avant taxes)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saints-Anges ne s'est engagée à prendre ni la plus basse, ni aucune des soumissions;

2108-125

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Dolorès Drouin et résolu,

QUE la Municipalité de Saints-Anges retienne la soumission de Groupe ABS inc de 8 597 \$ taxe en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.3 Acceptation de la soumission pour le traitement de piles

ATTENDU que la quantité d'abrasif à traiter est de 500 TM et la quantité de litres nécessaires est de 9 000 litres;

ATTENDU que l'offre de services de Formule RP pour le traitement d'abrasif l'XTRAGRIP à 9,49 \$/ TM;

2108-126

Il est proposé par le conseiller Éric Drouin et résolu,

QUE la municipalité de Saints-Anges accepte la soumission de Formule RP pour le traitement de piles au taux de 9,49 \$/ TM plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.4 Location d'un abri à sel pour l'hiver 2021-2022

2108-127

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mercier et résolu,

QUE le contrat avec Gestion M. Lat. inc. pour la location d'une partie de l'igloo situé au 421, St-Gabriel à Vallée-Jonction, soit renouvelé pour l'hiver 2021-2022.

QUE Monsieur Michel Latulippe laisse un chargeur à notre disposition. Le coût est de 1 700 \$ par mois, du mois de novembre 2021 au mois d'avril 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.5 Acceptation de la soumission pour le sable pour l'hiver 2021-2022

2108-128

Il est proposé par le conseiller Vincent Marquis et résolu,

QUE la Municipalité de Saints-Anges accepte la soumission de Michel Latulippe à 11,50 \$ la tonne pour 500 tonnes de sable d'hiver tamisé, lavé (AB-10) et livrées au 421, Rang St-Gabriel à Vallée-Jonction.

QUE Monsieur Michel Latulippe exécute le mélange de traitement de piles à l'aide de deux chargeurs. Les coûts sont de 95 \$ de l'heure par chargeur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.6 Acceptation de la soumission pour l'achat de sel pour l'hiver 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saints-Anges a fait la demande de prix pour 300 tonnes de sel à déglacer;

CONSIDÉRANT QUE ces fournisseurs ont répondu à la demande de soumission:

SOUSSIONNAIRES	Montants sans les taxes
Compass Minerals	78,00 \$/TM
Sel Icecat inc	92,00 \$/ TM
Sable Marco	80,00 \$/TM
Sel Windsor	83,00 \$/TM

2108-129

Il est proposé par le conseiller Denis Lagrange et résolu,

QUE la Municipalité de Saints-Anges accepte la soumission de Compass Minerals pour le sel à glace au taux de 78,00 \$ / TM plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. CORRESPONDANCE

9.1 Lettre d'annonce de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – Programme d'infrastructures Municipalités amie des aînés (PRIMADA)

C'est une réponse favorable que nous avons obtenue suite au dépôt de notre projet d'aménagement du parc de la caisse phase 1 dans le cadre du programme d'aide PRIMADA. C'est un montant de 100 000 \$ qui nous est accordé pour cette réalisation.

9.2 Programme TECQ 2019-2023 – Augmentation de l'enveloppe

Les gouvernements du Québec et du Canada ont pris la décision d'octroyer à l'ensemble des municipalités un important soutien financier afin de favoriser la relance de l'économie dans toutes les régions du Québec. Pour la municipalité de Saints-Anges cela représente un montant additionnel de 206 339 \$, portant son enveloppe totale à 1 103 863 \$.

9.3 Orientation préliminaire – Demande d’exclusion à la Commission de protection du territoire (CPTAQ)

Suite au dépôt de notre demande d’exclusion du territoire faite en février dernier, nous avons obtenu une orientation préliminaire de la CPTAQ. Après pondération de l’ensemble des critères, la Commission considère que les exclusions recherchées devraient être refusée. La demande faite en février incluait la demande d’exclusion de 3 modules distincts.

10. RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS MENSUELLES

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2108-130

Il est proposé par le conseiller Éric Drouin et résolu,
QUE la séance soit levée et la séance est levée à 20 h 31.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

(Signé) Carole Santerre

Carole Santerre, Mairesse

(Signé) Caroline Bisson

Caroline Bisson,
Directrice générale et secrétaire-trésorière